



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XVI/4
18 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril – 5 mai 2012

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES À SA SEIZIÈME RÉUNION

XVI/4. Diversité biologique marine et côtière : aires marines d'importance écologique ou biologique

A. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa onzième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Description des zones qui répondent aux critères scientifiques de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB)

Rappelant les paragraphes 165 et 167 de la résolution No. 66/231 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 décembre 2011, y compris son annexe sur les océans et le droit de la mer,

Rappelant les paragraphes 21 à 26 de la décision X/29, dans laquelle la Conférence des Parties reconnaît que la Convention sur la diversité biologique joue un rôle essentiel à l'appui des travaux de l'Assemblée générale sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations scientifiques et, selon qu'il convient, d'informations et d'avis techniques sur la diversité biologique marine, l'application de l'approche par écosystème et l'approche de précaution,

1. *Exprime sa reconnaissance* au gouvernement japonais pour avoir financé l'atelier régional du Pacifique Sud-Ouest pour faciliter la description des AIEB, qui s'est tenu à Nadi, Fidji, du 22 au 25 novembre 2011, au Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) pour l'avoir accueilli et organisé, et au gouvernement australien pour lui avoir apporté son soutien technique par le biais de l'Organisation du Commonwealth pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO); à la Commission européenne pour avoir financé l'atelier de la région des Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Ouest qui s'est tenu à Recife, au Brésil, du 28 février au 2 mars 2012, au gouvernement brésilien pour l'avoir hébergé et au Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE pour l'avoir organisé

* UNEP/CBD/SBSTTA/16/1.

conjointement; au gouvernement français pour avoir accueilli l'atelier scientifique mixte OSPAR/CPANE/CDB sur le recensement des AIEB dans le nord-est de l'Atlantique, qui s'est tenu à Hyères, en France, les 8 et 9 septembre 2011, à l'OSPAR et la CPANE pour l'avoir organisé, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;

2. *Se félicite* de l'évaluation scientifique et technique des informations contenues dans les rapports des ateliers régionaux mentionnés au paragraphe 1 (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5, UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/6 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/7), qui proposent une évaluation scientifique et technique des informations concernant l'application des critères scientifiques (annexe I de la décision IX/20) et d'autres critères scientifiques complémentaires et compatibles convenus aux niveaux national et intergouvernemental, en notant que des ateliers régionaux supplémentaires seront organisés dans d'autres régions à temps pour être examinés par l'Organe subsidiaire à une réunion précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties;

3. *Note avec satisfaction* la manière transparente et participative avec laquelle ces ateliers régionaux ont été organisés ainsi que l'utilisation des meilleures informations scientifiques et techniques disponibles comme base pour les rapports sur la description des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB, élaborés par l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion, tels qu'ils figurent dans le résumé analytique présenté à l'annexe de la présente décision, et complétés par les annexes des documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5¹, UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/6 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/7, ainsi que UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/8;

4. *Notant* que durant leur 17^{ème} réunion ordinaire tenue à Paris, du 8 au 10 février 2012, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont adopté la décision IG.20/7 relative à la conservation des sites méditerranéens présentant un intérêt particulier et ont prié le Secrétariat de la Convention de Barcelone de contacter le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin de présenter les travaux réalisés en matière de recensement des zones méditerranéennes répondant aux critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique, *prend note* du rapport de synthèse qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/8;

5. *Reconnaissant* que l'application des critères scientifiques de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique est un exercice scientifique et technique et soulignant que le recensement des AIEB et le choix des mesures de conservation et de gestion relèvent de la compétence des États et des organisations internationales compétentes, conformément au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi qu'il est énoncé au paragraphe 26 de la décision X/29, [approuve], à titre de référence pour les États et les organisations internationales compétentes, les rapports sommaires qui figurent à l'annexe de la présente décision élaborés par l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion sur la base d'une évaluation scientifique et technique des informations émanant des ateliers, donnant les détails des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB (annexe I de la décision IX/20), et prie le Secrétaire exécutif d'inclure les rapports sommaires [approuvés par la Conférence des Parties] sur la description des zones répondant aux critères de désignation des AIEB dans l'inventaire mentionné au paragraphe 39 de la décision X/29 et conformément aux procédures et à l'objectif énoncés au paragraphe 42 de la décision X/29, et de transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies et plus particulièrement à son Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et l'exploitation de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi qu'aux Parties, aux autres gouvernements et aux organisations internationales compétentes et prie en outre le Secrétaire exécutif de présenter ces rapports au Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de

¹ Le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5 sera révisé et reproduit sous forme de résumé dans l'annexe de cette recommandation, conformément au paragraphe 3 de la partie B de celle-ci.

notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et de les à titre de documents d'information aux institutions spécialisées de l'ONU;²

6. *Prend note* de la nécessité d'encourager des recherches et une surveillance supplémentaires, conformément aux dispositions du droit interne et du droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin d'améliorer les informations écologiques et biologiques disponibles dans chacune des régions et de faciliter la description plus détaillée des zones déjà décrites et la description future d'autres régions qui répondent aux critères scientifiques de désignation des AIEB, ainsi que d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires, convenus aux niveaux national et international;

7. *Réaffirme* la nécessité de faciliter la participation des pays en développement, en particulier les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, à des programmes de recherche ciblés, tel qu'indiqué aux paragraphes 10, 20 b) et 48 de la décision X/29, notamment à des croisières océanographiques ainsi qu'à des programmes de recherche mis en avant par l'Autorité internationale des fonds marins;

8. *Affirme* que la description scientifique des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB et autres critères pertinents est un processus entièrement transparent qui devrait continuer d'être amélioré et actualisé en permanence, à mesure que de meilleures informations scientifiques et techniques deviennent disponibles dans chaque région;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer de collaborer avec les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes et des initiatives mondiales et régionales, telles que le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action sur les mers régionales et, selon qu'il convient, les organisations régionales de gestion de la pêche, en matière de gestion de la pêche, afin de faciliter la description des zones répondant aux critères de désignation des AIEB et la description plus détaillée de zones déjà décrites, notamment en organisant des ateliers régionaux et infrarégionaux supplémentaires pour les autres régions ou les régions dans lesquelles de nouvelles informations deviennent disponibles, selon qu'il convient et dans la limite des ressources financières disponibles, et de mettre ces rapports à la disposition de l'Organe subsidiaire pour examen lors de futures réunions. Les rapports sommaires de l'Organe subsidiaire seront mis à la disposition de la Conférence des Parties à ses futures réunions aux fins d'approbation, en vue d'inclure les rapports approuvés par la Conférence des Parties dans l'inventaire, conformément aux procédures et à l'objectif établis au paragraphe 42 de la décision X/29;

10. *Prie* le Secrétaire exécutif de poursuivre sa collaboration avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, afin de renforcer les capacités au sein des pays pour répondre aux priorités régionales des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, y compris les pays qui ont des systèmes de remontée d'eau d'importance mondiale, en organisant des ateliers de renforcement des capacités régionaux ou infrarégionaux comme il est demandé au paragraphe 37 de la décision X/29, et par d'autres moyens;

² Notant que toute mesure prise pour les zones qui répondent aux critères de désignation des aires d'importance écologique ou biologique décrites dans les rapports mentionnés dans ce paragraphe, y compris le choix des mesures de conservation et de gestion, doit être conforme au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Centre de documentation et centre d'échange d'information

11. *Exprime sa reconnaissance* au gouvernement allemand pour son soutien financier, et *accueille favorablement* le prototype du centre de documentation et du mécanisme d'échange d'information sur les AIEB pour les informations scientifiques et techniques et les expériences relatives à l'application des critères scientifiques (annexe I de la décision IX/20), ainsi que d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires, convenus aux niveaux national et international. Ce mécanisme sert d'outil de saisie en ligne et de base de données pour aider les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à partager les informations scientifiques et techniques et les expériences relatives à l'application des critères scientifiques de désignation des AIEB, figurant à l'annexe I de la décision IX/20, ainsi que d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires, convenus aux niveaux national et international, et fournit des informations et des données scientifiques aux ateliers régionaux organisés par le Secrétaire exécutif, conformément au paragraphe 36 de la décision X/29 et au paragraphe 9 ci-dessus, pour décrire les zones répondant aux critères scientifiques de désignation des AIEB et à d'autres critères pertinents;

12. *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer davantage le prototype du centre de documentation, dans la limite des ressources financières disponibles, afin d'en faire un centre de documentation et un centre d'échange d'information fonctionnel capable de remplir entièrement les fonctions prévues au paragraphe 39 de la décision X/29, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Division des Nations Unies des affaires maritimes et du droit de la mer, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO), plus particulièrement le Système d'information biogéographique sur les océans, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (WCMC), l'Initiative mondiale pour la biodiversité des océans et d'autres organisations compétentes, en *reconnaissant* la nécessité de bien distinguer entre le centre de documentation contenant des informations incluses après avoir été approuvées par la Conférence des Parties, comme il a été prévu au paragraphe 42 de la décision X/29, et d'autres informations saisies dans le centre d'échange d'information, et de faire rapport sur les progrès accomplis à ce sujet à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférences des Parties à la Convention;

13. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes à établir des centres documentaires de données régionales avec des métadonnées qui sont liés au centre d'échange d'information (paragraphe 39 of décision X/29) et à d'autres sources d'information pertinentes, en tenant compte de leur caractère confidentiel, le cas échéant, afin de pouvoir connaître l'emplacement des ensembles de données utilisés dans la description des zones répondant aux critères de désignation des AIEB par les ateliers régionaux qui seront organisés dans les régions restantes, mentionnés au paragraphe 36 de la décision X/29 et au paragraphe 9 ci-dessus et, *rappelant* le paragraphe 41 de la décision X/29, *prie* le Secrétaire exécutif de mettre les informations scientifiques et les ensembles de données compilés par les ateliers régionaux à la disposition des Parties, des autres gouvernements et des organisations intergouvernementales, aux fins d'utilisation selon leurs compétences, et de faire rapport sur les progrès accomplis dans cette collaboration à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention;

14. *Rappelant* le paragraphe 18 de la décision IX/20 et le paragraphe 43 de la décision X/29, *demande* aux Parties et aux autres gouvernements de continuer à fournir des informations et des données d'expérience scientifiques et techniques sur l'application des critères de l'annexe I de la décision IX/20, ou d'autres critères scientifiques, compatibles et complémentaires, convenus aux niveaux national et intergouvernemental, aux zones relevant de la juridiction nationale, afin de les inclure dans le centre de documentation ou le centre d'échange d'information, comme en décideront les Parties et les autres gouvernements, avant la douzième réunion de la Conférence des Parties;

Renforcement des capacités concernant les aires marines d'importance écologique ou biologique

15. *Se félicite* des travaux du Secrétaire exécutif, généreusement financés par le gouvernement allemand, relatifs à l'élaboration d'un manuel et de modules de formation sur les AIEB, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9, et prie le Secrétaire exécutif de peaufiner le manuel et les modules de formation, selon que de besoin, en consultant à nouveau les Parties et en élaborant du matériel de formation sur l'utilisation des connaissances traditionnelles. Lorsque la révision sera achevée, *prie* le Secrétaire exécutif de faire traduire le manuel et les modules de formation dans les langues officielles de l'ONU, et invite les Parties, les autres gouvernements et les institutions spécialisées de l'ONU à utiliser ce matériel de formation et d'autres moyens, selon qu'il convient, et de dégager, dans la mesure du possible, les ressources nécessaires à cette fin, en vue de renforcer les capacités scientifiques et techniques dans les pays et les régions concernées en matière de description des zones répondant aux critères de désignation des AIEB;

16. *Prie* le Secrétaire exécutif de collaborer avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes pour renforcer les capacités des pays en matière de formation de personnel scientifique, et de faire rapport sur les progrès accomplis pour examen à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties;

17. *Prie* le Secrétaire exécutif de faciliter, dans la limite des ressources financières disponibles, l'organisation d'ateliers de formation qui utiliseront ce matériel de formation, afin d'appuyer la future description scientifique des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB, aux niveaux national et régional, ainsi que le recensement des AIEB par les États et les organisations internationales compétentes;

Critères sociaux et culturels pour une description des aires marines d'importance écologique ou biologique

18. *Accueille favorablement* l'étude sur l'identification d'éléments précis permettant d'intégrer les connaissances traditionnelles, scientifiques, techniques et technologiques des communautés autochtones et locales et les critères sociaux et culturels, et d'autres aspects pour l'application de critères scientifiques d'identification des AIEB, ainsi que l'établissement et la gestion d'aires marines protégées (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/10), en notant que les meilleures connaissances scientifiques et techniques disponibles, y compris les connaissances traditionnelles pertinentes, devraient former la base de la description de zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB, que des informations sociales et culturelles supplémentaires pourraient être pertinentes dans toute démarche future de sélection des mesures de conservation et de gestion, et que les communautés autochtones et locales devraient participer à ce processus, selon qu'il convient;

19. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes, ainsi que les communautés autochtones et locales concernées, à utiliser les orientations sur l'utilisation des connaissances traditionnelles figurant dans l'étude mentionnée au paragraphe 18 ci-dessus, avec le consentement et la participation des détenteurs de ces connaissances, le cas échéant, pour toute description future de zones répondant aux critères de désignation des AIEB et pour l'élaboration de mesures de conservation et de gestion, et de faire rapport sur les progrès accomplis à ce sujet à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention;

20. *Note* que les zones importantes sur le plan social et culturel peuvent également avoir besoin d'une protection renforcée, et que des critères de désignation des zones nécessitant une telle protection à cause de leur importance sociale, culturelle ou autre pourraient devoir être élaborés, moyennant une justification scientifique et technique adéquate;

21. *Prie instamment* les Parties et invite les autres gouvernements, le mécanisme de financement et d'autres institutions financières à fournir un appui suffisant et durable en temps utile pour réaliser les activités de formation et de renforcement des capacités et pour d'autres activités relatives aux AIEB, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition.

B. *L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure les conclusions des ateliers régionaux sur la description des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB qui seront organisés par le Secrétaire exécutif et, selon qu'il convient, conjointement avec des conventions sur les mers régionales et des organisations régionales de gestion de la pêche, en ce qui concerne la gestion de la pêche, conformément au paragraphe 36 de la décision X/29 et au paragraphe 9 ci-dessus, dans le centre d'échange d'information mentionné au paragraphe 11 ci-dessus, pour examen à une future réunion de l'Organe subsidiaire, en vue d'une présentation ultérieure à une réunion de la Conférence des Parties, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 42 de la décision X/29 et au paragraphe 5 ci-dessus;

2. *Notant* que des ateliers n'ont pas été organisés dans certaines régions, et soulignant que toutes les régions devraient avoir l'occasion de participer au processus de description des zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB, *demande* au Secrétaire exécutif d'accorder une haute priorité à l'organisation d'ateliers supplémentaires, en vue de couvrir toutes les régions dans lesquelles les Parties souhaitent bénéficier d'un atelier, *demande* en outre au Secrétaire exécutif de mettre à la disposition des Parties, le plus tôt possible avant la onzième réunion de la Conférence des Parties, un calendrier des ateliers régionaux qui seront organisés, et invite les Parties, les autres gouvernements et les organismes donateurs à appuyer ces ateliers;

3. *Reconnaissant* qu'il existe un processus scientifique et technique en cours pour les zones de l'Atlantique du Nord-Est, décrit dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5/Add.1, *prie* le Secrétaire exécutif d'inclure les résultats révisés de l'atelier régional sur l'Atlantique du Nord-Est, conformément au paragraphe 36 de la décision X/29, et un processus d'accompagnement, dans la mesure où ces résultats révisés décrivent des zones qui sont géographiquement comprises dans les zones énoncées dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5, dans le rapport de synthèse élaboré par l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion, conformément au paragraphe 42 de la décision X/29, dans le même format et les mêmes détails, avant la onzième réunion de la Conférence des Parties.

Annexe

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LA DESCRIPTION DES ZONES QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SCIENTIFIQUES DE DÉSIGNATION DES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE³

1. Au paragraphe 36 de la décision X/29, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec les Parties et les autres gouvernements, ainsi que les organisations et les initiatives régionales compétentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action régionaux sur les mers régionales et, selon qu'il convient, les organisations régionales de gestion de la pêche en ce qui concerne la gestion de la pêche, afin d'organiser, y compris l'établissement d'un mandat, dans les limites des ressources financières disponibles, une série d'ateliers régionaux avant une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et avant la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, dans le but principal de faciliter leurs travaux d'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique, sur la base des critères scientifiques adoptés dans la décision IX/20 ainsi que d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus aux niveaux national et international, ainsi que des orientations scientifiques pour recenser les aires marines protégées situées au-delà des limites de la juridiction nationale qui répondent aux critères scientifiques énoncés à l'annexe I de la décision IX/20.
2. Au paragraphe 42 de cette même décision, la Conférence des Parties à la Convention a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'établir des rapports basés sur l'évaluation scientifique et technique des informations recueillies aux ateliers, en donnant les détails de zones qui répondent aux critères énoncés à l'annexe I de la décision IX/20, aux fins d'examen et d'approbation d'une manière transparente par la Conférence des Parties, en vue d'inclure les rapports approuvés dans l'inventaire mentionné au paragraphe 39 de la décision X/29 et de présenter ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment son Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée, ainsi qu'aux organisations internationales compétentes, aux Parties et aux autres gouvernements.
3. En réponse à cette demande, une série d'ateliers régionaux ont été organisés, soit par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, soit par des organisations régionales compétentes, en consultation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, notamment : i) l'atelier de la CDB pour la région du Pacifique Sud-Ouest destiné à faciliter la description des AIEB, tenu à Nadi, Fidji, du 22 au 25 novembre 2011; ii) l'atelier de la CDB pour la région des Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Ouest destiné à faciliter la description des AIEB, tenu à Recife, au Brésil, du 28 février au 2 mars 2011.
4. Les résultats respectifs de ces ateliers régionaux sont résumés respectivement dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, et l'application complète des critères figure dans les annexes des rapports respectifs de ces ateliers (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/6 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/7).
5. Le tableau 3 contient les résultats des travaux effectués dans le cadre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Le rapport de synthèse de ces travaux figure dans un document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/8).
6. Au paragraphe 26 de la décision X/29, la Conférence des Parties a noté que l'application des critères de désignation des aires d'importance écologique ou biologique est un exercice scientifique et technique, que les zones qui satisfont à ces critères peuvent nécessiter des mesures de conservation et de gestion renforcées, et que cela peut être réalisé par des moyens multiples, tels que les aires marines

³ La terminologie employée dans cette note et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

protégées ou les études d'impact, et a souligné que le recensement des aires d'importance écologique ou biologique et la responsabilité de choisir des mesures de conservation et de gestion relèvent de la compétence des États et des organisations internationales compétentes, conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

7. La description des aires marines d'importance écologique ou biologique n'implique aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Il s'agit d'un exercice strictement scientifique et technique, sans aucune répercussion économique ou juridique.

Légende des tableaux

CLASSEMENT DES CRITÈRES DE DÉSIGNATION DES AIEB

Degré de pertinence

H : Elevé

M : Moyen;

L : Faible;

- : Aucune information

CRITÈRES

- C1 : Caractère unique ou rareté
- C2 : Importance particulière pour les stades du cycle de vie des espèces
- C3 : Importance pour les espèces et/ou les habitats menacés, en danger ou en déclin
- C4 : Vulnérabilité, fragilité, sensibilité ou récupération lente
- C5 : Productivité biologique
- C6 : Diversité biologique
- C7 : Caractère naturel

Tableau 1. Description des zones qui répondent aux critères de désignation des aires d'importance écologique ou biologique dans la région du Pacifique Sud-Ouest

(Une description détaillée figure dans l'appendice de l'annexe 5 du rapport de l'atelier régional du Pacifique Sud-Ouest sur les aires d'importance écologique ou biologique, dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/6)

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères, page 8						
<p>1. Les îles Phœnix</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : l'AIEB des îles Phœnix comprend toutes les îles Kiribati de l'archipel des îles Phœnix et les monts sous-marins qui les entourent. Les îles Phœnix ont une bathymétrie diverse, comprennent plusieurs bio-régions et des monts sous-marins peu profonds. La zone comporte 6 monts sous-marins, des zones de grande turbulence dans les eaux de surface ainsi que des remontées d'eau qui augmentent la concentration de la richesse en nutriments (minéraux) pour le phytoplancton et les zooplanctons. En raison de cette richesse en éléments nutritifs, on y trouve une grande biodiversité et des espèces d'importance économique telles que le requin, le voilier, le thon et d'autres espèces de capture accessoire. La zone comprend 5 aires de peuplement avien importantes, ce qui rend les îles Phœnix importantes pour des stades précis du cycle de vie d'espèces en danger. On y trouve de nombreux types de crabes et de tortues de mer, ainsi que d'autres espèces hautement migratrices. Au début des années 1900, la capture de grands cachalots était élevée. Plusieurs des espèces figurent dans la liste rouge de l'UICN et la base de données OBIS contient un nombre élevé d'espèces. 	M	H	H	H	H	H	H
<p>2. Les monts sous-marins</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : environ 164 ° ouest et 21° sud. Système de monts sous-marins caractérisé par un mont sous-marin situé à 300 m au-dessous du niveau de la mer, un autre à environ 1000 m de ce niveau, avec de forts contre-courants à la surface, probablement causés par d'importantes remontées d'eau. Cette zone est probablement riche en diversité biologique benthique, avec un degré élevé d'endémisme associé aux systèmes de monts sous-marins isolés comme celui-ci. 	M	-	-	H	L	M	H
<p>3. Les monts sous-marins de la ride de Norfolk</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : limite nord : le sud de la Nouvelle-Calédonie; limite sud : dépend des espèces, environ 30°S (sud de l'île de Norfolk) en se fondant sur les communautés de poissons. (Clive and Roberts 2008; Zintzen 2010). Une analyse écologique de la Nouvelle-Calédonie en 2005 a identifié les monts sous-marins de la ride 	H	H	M	H	H	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères, page 8							
de Norfolk situés à l'intérieur de la ZEE du pays comme étant importants au niveau international, sur la base de 8 critères nationaux.							
<p>4. Groupe Remetau : au sud-ouest des îles Carolines et au nord de la Nouvelle-Guinée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : limites : 6.9°N, 137.7°E et 2.8°S, 146.6°E à ses limites nord-ouest et sud-est. • Les îles océaniques des Etats fédérés de Micronésie, connues sous le nom d'îles Carolines, abritent des récifs coralliens dont la diversité biologique est la plus riche au monde. De nombreux individus, communautés, organismes et organisations s'emploient à conserver les ressources naturelles irremplaçables des Etats fédérés de Micronésie. L'AIEB comprend cette zone prioritaire ainsi que le nord-ouest de la ZEE de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette aire soutient une grande diversité biologique liée aux monts sous-marins, une importante aire de peuplement avien définie par une concentration du puffin leucomèle <i>Calonectris leucomelas</i> à des fins d'alimentation et non de reproduction, une zone importante de capture de thon et, historiquement, de grand cachalot. 	H	H	M	-	M	M	M
<p>5. La région de Kadavu et des îles Lau du sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : entre 18 à 23° S et 173 à 179° E. • Kadavu est la quatrième plus grande île de l'archipel des Fidji, d'origine volcanique, et est reliée sur le plan biogéographique aux îles Lau du sud. Les îles Kadavu sont entourées d'un système de barrières de corail très productif et comprennent la deuxième plus grande barrière de corail des Fidji, le grand récif d'Astrolabe, qui soutient deux espèces aviennes endémiques. Les îles Lau du sud sont composées d'îles volcaniques et de plusieurs atolls océaniques de calcaire isolés, comprenant une diversité d'habitats, tels que des herbiers, des pâtés coralliens, d'importants réseaux de barrières de corail, des monts sous-marins, des canyons sous-marins et la ride de Lau. Les conditions océaniques isolées créent une diversité d'habitats et d'espèces distincts et fournissent d'importants lieux de reproduction et de nidification aux oiseaux de mer, à la tortue verte et à la tortue imbriquée. Cette zone marine est aussi un important couloir de migration de plusieurs espèces de baleines, notamment le rorqual à bosse, le petit rorqual, le rorqual boréal et le grand cachalot, ainsi que de plusieurs espèces de baleines plus petites et de dauphins. Elle a été identifiée par OBIS comme étant une zone de pêche très riche et productive pour toutes les espèces des récifs coralliens intérieurs, les espèces pélagiques et benthiques, les espèces typiquement associées aux monts sous-marins, les coraux et les invertébrés. 	H	H	H	H	H	H	H
<p>6. Jonction Kermadec-Tonga-Louisville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : le site se situe à environ 25°S, 175°O. • Zone de triple jonction à 25°S, 175°W, où la chaîne sous-marine Louisville subduit dans la région des 	H	-	M	M	M	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères, page 8							
fosses des Kermadec et des Tonga. Elle contient des habitats associés aux monts et aux fosses sous-marins, la faune étant spécialisée dans chaque environnement. Les fosses des Kermadec et des Tonga abritent des espèces endémiques de poissons, des amphipodes nécrophages et sur la chaîne de monts sous-marins de Louisville, une faune bathyale.							
<p>7. Le mont sous-marin Monowai</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : limites : latitudes -25.7 à -25.94, longitudes 182.5 à 183.0. • Le mont sous-marin Monowai comporte un cône volcanique actif, dont la caldera a de nombreuses cheminées hydrothermales à une profondeur d'environ 2000 m. Parmi les communautés hydrothermales, on compte le ver à tube, des gisements denses de moules abyssales du genre bathymodiolus, des crabes (lithodidae) et des poissons (zoarcidés). Le mont sous-marin est situé au bout nord d'une série de communautés d'évents le long de l'arrière-arc des Kermadec qui héberge une faune similaire. 	H	-	M	M	H	H	H
<p>8. Région de la fosse de Nouvelle-Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la fosse de Nouvelle-Bretagne et ses groupements d'évents hydrothermaux sont situés au nord-est de la ZEE de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris le passage entre la Nouvelle-Irlande et la Nouvelle-Bretagne. • Les eaux australes de la Nouvelle-Bretagne recouvrent la fosse de Nouvelle-Bretagne. Cette zone productive et riche en diversité biologique comporte des groupes de monts sous-marins riches en ressources halieutiques et une agrégation de cheminées hydrothermales sur les côtés ouest, nord et est de la Nouvelle-Irlande, indiquant la présence de sites d'importance écologique et biologique. 	M	L	M	M	M	M	H
<p>9. Région de la fosse des Nouvelles-Hébrides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, d'une étendue nord de 17.921°S, 166.975°O à une étendue sud de 21.378°S, 170.961°W. • La fosse des Nouvelles-Hébrides est une grande fosse océanique située entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. L'AIEB s'étend de l'étendue sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu'à autour de l'étendue sud du Vanuatu. La région de la fosse des Nouvelles-Hébrides comporte des aspects de zone abyssale et de zone bathyale inférieure ainsi que des monts sous-marins à l'intérieur des limites de la juridiction nationale du Vanuatu, mais s'étend sur une partie des eaux de la Nouvelle-Calédonie. Ce site entoure trois îles principales – Efate, Tanna et Erromango. L'AIEB comporte toute une diversité d'habitats, y compris des monts sous-marins et des fosses profondes (jusqu'à 7 600m de profondeur). 	H	H	-	M	L	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères, page 8						
<p>10. Les talus du récif extérieur de Rarotonga</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : zone située à la latitude 21°12'S et longitude 158°46'O. Les données disponibles indiquent que le récif extérieur de Rarotonga abrite 12 espèces de poissons endémiques à une profondeur de 300 m ou plus. Les données OBIS indiquent que la zone comporte plusieurs espèces vulnérables et menacées de l'UICN, dont des récifs coralliens, mais d'autres espèces de l'UICN telles que des baleines et des requins habitent également cette zone. Les données OBIS montrent que la zone est de grande importance pour ses espèces d'eau peu profonde. 	H	-	H	-	-	H	-
<p>11. Archipel samoan</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique: environ 15 °S et de 166 °O à 174 °O. L'archipel samoan est composé de six îles et d'un atoll situé dans le Samoa américain, et de deux grandes îles et 4 îlots dans le Samoa indépendant. Les îles de cet archipel constituent une zone de grande diversité biologique du Pacifique Sud-Ouest, avec une connectivité considérable de la microfaune (par ex. les larves de corail) à la mégafaune (baleines et tortues de mer). 	H	H	H	H	H	H	H
<p>12. Parc national de Suvarrow</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : Suvarrow est un atoll isolé des îles Cook (océan Pacifique central) à la latitude 13°14'S et longitude 163°05'O. Suvarrow est une aire de reproduction et d'alimentation importante pour plusieurs espèces de l'océan Pacifique central, notamment pour 9% de la population mondiale de frégates ariel et 3% de la population mondiale de phaétons à brin rouge. Ces pourcentages seront cependant bientôt révisés à la hausse à 13% et 4% respectivement. Les populations aviennes de Suvarrow sont reconnues comme étant importantes pour la préservation et la gestion des populations d'oiseaux marins sur d'autres îles. L'importance de Suvarrow comme site de nidification et d'alimentation des oiseaux de mer est reconnue par son statut de zone importante pour la conservation des oiseaux de Birdlife International (ZICO). Il s'agit du site de nidification et d'alimentation des oiseaux de mer le plus important des îles Cook. 	-	H	M	-	M	-	-
<p>13. Plateau du sud des Tuvalu/Wallis-et-Futuna/nord des Fidji</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : son centre se situe à 180.122°O 12.36°S. Cette zone, qui comprend de nombreux grands canyons sous-marins, a été identifiée pour son niveau élevé de capture et de productivité. Cette zone de haute mer s'étend en partie le long du plateau de Wallis-et-Futuna à une profondeur de 3000 à plus de 5500 mètres. Elle a des taux élevés et soutenus de capture de marlin et de thon, et un dense réseau de monts sous-marins. Cette AIEB héberge des espèces 	L	-	M	H	H	M	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères, page 8							
qui figurent sur la liste rouge de l'UICN, est un couloir de migration de tortues de mer et comporte un grand pourcentage d'habitats potentiels de récifs coralliens d'eau froide.							
<p>14. Vatu-i-Ra/Lomaiviti, Fidji</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : le chenal profond et les canyons sous-marins entre Viti Levu et Vanua Levu couvrant Bligh Water à partir du bord de l'archipel de Yasawa et du bord ouest de la barrière de corail de Cakaulevu, le passage de Vatu-i-Ra, les eaux profondes de la réserve marine de Namena et les îles de la province de Lomaiviti au sud-est. • La région de Vatu-i-Ra/Lomaiviti est une zone de grande diversité biologique qui abrite une mégafaune charismatique (cétacés, requins, tortues et oiseaux de mer) et un centre d'espèces abyssales. Malgré sa superficie générale relativement modeste, sa géomorphologie est variée, comportant des chenaux, des canyons et des monts sous-marins. Ce site est entouré par des zones côtières peu profondes d'importance marine mondiale. 	M	M	H	M	M	H	M
<p>15. Le sud de la mer de TasmaN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : entre 36°S (NO), 40°S (NE) et 45°S (S). • Le front du sud de la mer de Tasman est une zone de changement océanographique physique et chimique rapide, de densité frontale et de productivité primaire (www.oregonstate.edu/oceanproductivity). On trouve les plus grandes densités de peuplement aviens dans la zone du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), qui comporte des aires d'alimentation tant pour les oiseaux de mer reproducteurs que non reproducteurs (Global Procellariiform Tracking Database). Deux monts sous-marins dans le nord-est du site sont classés comme étant très vulnérables (Clark and Tittensor 2010), indiquant la présence probable de communautés de récifs coralliens d'eau froide qui n'ont pas encore été touchées par la pêche au chalut de fond. 	M	H	H	H	H	M	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères, page 8						
<p>16. Zone équatoriale de haute productivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : latitudes d'environ 5°N à 5°S de l'Equateur, et longitudes de 120°O (la limite du champ géographique de l'atelier) à 165°E. • L'AIEB de la zone de haute productivité du Pacifique central est un caractère océanographique à grande échelle qui comprend l'étendue ouest du flux du courant sud-équatorial du Pacifique. Cette remontée d'eau froide qui coule vers l'ouest apporte des substances hautement nutritives aux eaux de surface de l'océan Pacifique central, soutenant une production primaire élevée sur une grande superficie. On constate un important couplage benthopélagique, la production secondaire benthique des plaines abyssales à 4000-5000m de profondeur étant fortement liée à la production primaire de surface. Sur le plan historique, une abondance de grands cachalots a été enregistrée dans cette région. Ce caractère océanographique à grande échelle est grandement influencé par les phénomènes El Nino et est potentiellement sensible aux changements climatiques. 	H	L	L	-	H	L	L
<p>17. Chaîne de monts marins Louisville centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique: cette zone s'étend des latitudes 31° S à 40° S et des longitudes 172°30' O à 167°00' O. • La chaîne sous-marine Louisville s'étend sur 4000 km dans le Pacifique Sud-ouest à l'est de la Nouvelle-Zélande. Elle représente un ensemble de monts sous-marins unique dans cette région où aucun autre relief ne s'élève aux profondeurs supérieures bathyales entre le plateau de Nouvelle-Zélande et la dorsale du Pacifique oriental. Les monts marins abritent une variété de poissons d'eau profonde et sont un lieu de frai de l'hoplostèthe orange. Ce site a fait l'objet d'une pêche importante (principalement pour l'hoplostèthe orange), mais il a été choisi pour inclure des monts marins et des guyots qui couvrent une grande variété de caractéristiques et de profondeurs (et donc différents habitats et communautés de faune) qui n'ont pas encore, ou que partiellement, connu la pêche. Les données relatives à la capture accessoire comportent des coraux d'eau froide, des éponges et des échinodermes, que l'on trouve fréquemment sur les monts sous-marins autour de la Nouvelle-Zélande. Les monts sous-marins sont susceptibles d'héberger des communautés d'invertébrés benthiques productives et diverses et d'être importants pour l'hoplostèthe orange et d'autres populations de poissons. 	H	H	M	M	M	H	M
<p>18. Zone du Pacifique à taux élevé de saturation d'aragonite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : 12 - 16 ° S, et 174 - 156 ° O • Zone du Pacifique Sud-ouest située dans le courant sud équatorial. Ses taux actuels de saturation d'aragonite sont les plus élevés et sont susceptibles d'être les derniers à baisser au-dessous des seuils 	H	M	-	-	-	-	-

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères, page 8						
clés de 3 et 3,5. Il s'agit donc d'une AIEB où l'impact de l'acidification de l'océan sera le plus lent et dont le rétablissement pourrait être le plus rapide.							
19. Aire d'alimentation du pétrel de la zone de failles Clipperton <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : 12.9°N, 137.9°O et 0.2°N, 130.6°O à ses limites nord-ouest et sud-est. Ce site comprend des aires importantes d'alimentation pendant la période internuptiale du petrel de Pycroft, oiseau de mer menacé qui se reproduit au nord de la Nouvelle-Zélande. Cette zone est équatoriale et s'étend en partie dans la zone de soulèvements d'eau du Pacifique équatorial et au nord de celle-ci. C'est une zone de fort courant équatorial et de contre-courants parallèles qui causent un mélange océanique et des niveaux élevés de productivité primaire. 	M	H	H	M	M	L	M
20. Aire d'alimentation du pétrel au nord de la dorsale de Lord Howe <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : 22.7°S, 160°W et 31.9°S, 165.9°O à ses limites nord-ouest et sud-est. Ce site est considéré comme une zone importante pour la conservation des oiseaux selon les critères de BirdLife et a été principalement identifiée comme la principale aire d'alimentation de la sous-espèce endémique néo-calédonienne du pétrel de Gould <i>Pterodroma leucoptera caledonica</i> (représentant 50 à 65% de la population mondiale). Cette zone est non seulement une aire d'alimentation, mais elle est utilisée en transit par des oiseaux en route pour des lieux d'alimentation plus au sud. 	M	E	M	M	-	L	-
21. Nord de la Nouvelle-Zélande/Bassin Sud-Fidjien <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : s'étend du Bassin Sud-Fidgien au nord de la Nouvelle-Zélande et à l'ouest de la fosse des Kermadec ; son centre se situe à 31°S, 176°E. Cette zone comporte des aires d'alimentation importantes utilisées par le puffin de Parkinson nicheur, espèce menacée qui se reproduit sur les îles Great Barrier et Little Barrier au nord de la Nouvelle-Zélande. 	M	H	H	H	L	L	-
22. Îles de Taveuni et de Ringgold <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : Les îles Fidji du nord-est, comprenant les îles de Taveuni et de Ringgold à 16°S, 179°O. Ce site créé dans les eaux qui entourent les îles Fidji du nord-est abrite une diversité de communautés et d'habitats sur une zone compacte, notamment des populations de tortues de mer d'importance mondiale et régionale, des baleines à bosse, des oiseaux de mer, des poissons de récif semi-nomades, et les prévisions indiquent qu'elle comporterait également des concentrations de récifs coralliens d'eau froide. Cette zone comporte des aires d'alimentation clés entourant les sites de nidification les plus importants 	L	H	H	M	M	M	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères, page 8							
des Fidji pour la tortue imbriquée et la tortue verte, et le seul site de nidification restant pour cette dernière. Elle comprend également quatre zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) caractérisées par des aires d'alimentation situées sur des extensions vers le large autour des colonies nicheuses.							
23. Le plateau de Manihiki <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : environ 155 O, 18 S. • Le plateau de Manihiki est un plateau océanique situé dans le Pacifique sud-ouest, formé par l'activité volcanique il y a 125 à 120 millions d'années pendant la période du Crétacé moyen à la limite d'un point triple appelé le point triple de Tongareva. Les études effectuées sur une longue période pour identifier la présence d'importants gisements de minéraux sur le fond marin ont indiqué la présence d'organismes mangeurs de sédiments, mais ceux-ci n'ont pas été identifiés. 	M	L	-	L	M	L	M
24. Le système de récifs coralliens de Niue et de Beveridge <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : autour de Niue, 19°S, 169.50°W, s'étendant au sud-est sur 125 milles marins pour comprendre le récif de Beveridge. • Le pays insulaire de Niue est la plus grande île de corail du monde qui ne fait pas partie d'un archipel. Les eaux autour de Niue ont été identifiées comme faisant partie d'une voie migratoire importante de la baleine à bosse, qui est menacée. D'autres mammifères marins menacés ont été observés dans les eaux de Niue. L'espèce de serpent endémique <i>Pseudolaticauda semifasciata</i> a aussi été recensée près des côtes et jusqu'à 100 km du récif frangeant de Niue. Le récif de Beveridge est un pâté de corail isolé qui s'élève en pente abrupte du fond marin. Il est inclus dans la zone importante sur le plan écologique ou biologique car il est susceptible d'abriter des espèces endémiques en raison de cet isolement. 	H	-	M	-	L	-	M
25. Sud-ouest des Palaos (Dims) <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : zone océanique profonde au sud-ouest du principal archipel des Palaos. • Cette zone contient plusieurs milieux océaniques notables. Cette convergence de chaînes de monts marins, de contre-courants très énergétiques et diverses communautés benthiques d'eau froide suggèrent que cette zone est potentiellement un point d'interaction entre des espèces marine d'eau profonde, pélagiques et aviennes de mer. 	M	M	M	-	-	M	L
26. L'archipel des Tonga <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : entre 15°S à 23° 30' S, et 173° à 177° O, • Les eaux qui entourent les îles de l'archipel des Tonga comportent des caractères géomorphologiques 	H	H	H	H	M	M	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères, page 8						
uniques, en particulier dans la Fosse des Tonga. Cette zone est le plus important lieu de reproduction de la population de baleines à bosse d'Océanie et abrite des populations d'importance mondiale de huit espèces d'oiseaux de mer.							

Tableau 2. Description des zones qui répondent aux critères de désignation des aires d'importance écologique ou biologique dans la région des Caraïbes et de l'Atlantique du Centre-Ouest

(Une description détaillée figure à l'annexe 4 du rapport de l'atelier régional sur les aires d'importance écologique ou biologique, dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/7)

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>1. Barrière de corail mésoaméricaine</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : Le système de récifs mésoaméricain se compose de plus de 1000 km de barrière de corail continue considérée comme la deuxième plus longue barrière de corail de l'hémisphère occidental, s'étendant du nord de la Péninsule de Yucatan au Mexique jusqu'aux Îles de la Baie du Honduras, en passant par le Belize et le Guatemala. Ce récif soutient une grande diversité de faune et de flore et comporte des aires de croissance, des aires d'alimentation et des eaux océaniques importantes pour le transport et la dispersion de larves. Du fait de la richesse des ressources de cette région, celle-ci a une grande valeur écologique, esthétique et culturelle pour ses habitants. Sa productivité en ressources halieutiques soutient la pêche commerciale et artisanale. Des millions de touristes, attirés par les plages de sable et les récifs coralliens abondant en faune et en flore sauvages, rapportent un revenu important aux populations et à leurs gouvernements. 	H	H	H	H	H	H	M
<p>2. Les Cayos Miskitos</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : 14°25'42.14"N, 82°47'6.72" O Cette région, qui fait partie du réseau nicaraguayen d'aires protégées, a été reconnue par BirdLife International comme zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Elle couvre 512 ha et comprend les îles Cayos Miskitos et d'autres formations terrestres. Elle contient des herbiers marins (<i>Thalassia Testudinum</i>) qui alimentent les tortues de mer et protègent diverses espèces de poissons aux stades juvénile et larvaire. Les estimations indiquent qu'au moins 300 espèces de poissons habitent cette zone, y compris des chiens de mer et des raies dans les eaux des régions autonomes (Herrera, 1984; PAANIC, 1993). En outre, quelques 120 espèces de poissons habitent les récifs coralliens. Moins de 5% de ces espèces sont exploitées. Elles comprennent le vivaneau (<i>Lutjanidae</i>), le bar (<i>Serranidae</i>), le brochet de mer (<i>Centropomidae</i>) et des requins (<i>Carcharhinidae</i>). 	M	M	M	M	M	H	H
<p>3. Les îles du Maïs</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : 12° 6'37.61"N, 82°20'28.77"O. Des informations générales sont disponibles sur la biologie d'environ 300 espèces de poissons vivant 	M	M	L	M	M	M	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>dans les petits fonds de la côte des Caraïbes du Nicaragua (INPESCA 2004, Ryan 2003) ; des informations sur les poissons d'eau profonde vivant sur le talus continental ont récemment été rassemblées (Pasenic-INPESCA 2008), notamment des espèces de vivaneaux (Lutjanidae) et de serranidés. Ces espèces contribuent au deuxième plus important groupe de poissons d'eau profonde capturés. On trouve toutes ces espèces dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Elles sont liées à un substrat d'eau profonde spécifique (habitat) et chaque espèce est étroitement liée à son habitat, à la différence des types de poissons qui nagent constamment, tels que les poissons pélagiques.</p>							
<p>4. Tortuguero – Barra del Colorado</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : s'étend vers le nord du Parc national Tortuguero à Barra del Colorado à la frontière avec le Nicaragua. • La zone Tortuguero-Barra del Colorado a fait l'objet d'un grand nombre d'études scientifiques depuis plus de cinq décennies (depuis 1955) en raison de son importance pour la science naturelle des tortues de mer, en particulier les tortues vertes (<i>Chelonia mydas</i>). La plage de Tortuguero est connue comme ayant la plus grande colonie restante de tortues vertes de l'Atlantique (Troeng 2005). Cette zone est aussi utilisée par les tortues luth (<i>Dermochelys coriacea</i>) et, à de rares occasions, par les tortues imbriquées (<i>Eretmochelys imbricata</i>). La région Tortuguero-Barra del Colorado comporte également des lagunes, des aires marines de nidification et d'alimentation aviennes, des zones de concentration de lamantins et d'aires d'agrégation et de nidification de tortues marines. 	H	H	H	H	H	H	H
<p>5. Cahuita – Gandoca</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : s'étend vers le sud du parc national de Cahuita à l'embouchure du fleuve Sixaola à la frontière avec le Panama. • Les zones de Cahuita et de Gandoca-Manzanillo contiennent d'importants herbiers marins (<i>Thalassia testudinum</i>) ainsi que les plus importants récifs coralliens de la côte des Caraïbes du Costa Rica. Le site de Cahuita abrite la plus grande diversité d'espèces constructrices de récifs coralliens du Costa Rica (31 espèces) ainsi qu'une grande diversité d'octocoralliaires (19 espèces). Gandoca comporte la plus importante zone de mangrove des Caraïbes du Costa Rica, associée à la lagune côtière. Gandoca contient également des sites de nidification de tortues luth (<i>Dermochelys coriacea</i>) et de tortues imbriquées (<i>Eretmochelys imbricata</i>). Enfin, le site proposé comprend aussi des zones d'agrégation de langoustes, de conques, de sotalies de l'Amazone (tukuxi), de lamantins et des aires d'alimentation d'oiseaux de mer. 	H	H	H	H	H	H	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>6. Le banc de Pedro, le chenal de Jamaïque et les cayes Morant</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : cette zone est située dans les eaux océaniques du sud-est au sud-ouest de la Jamaïque et comprend les étendues de la Jamaïque au banc et aux cayes Pedro (16° 43' N and 17 35 N et 77° 20' and 79° 02' O); les cayes Morant et les profonds chenaux aux alentours; au large du Honduras et du Nicaragua le banc de Rosalind (16° 28' N 80° 31' W 16.433° N 80.517° O. It), et de la Colombie et la Jamaïque; le banc de Serranilla (15° 41' - 16° 04' N et 80° 03' - 79° 40' O), le banc d'Alice (15° 57' - 16° 10' N and 79° 28' - 79° 16' O) et New Bank (15° 47' - 15° 56' N et 78° 49' - 78° 31' O). La zone proposée comporte des atolls isolés, leurs bancs et zones d'eau profonde associés. Ces atolls semblent partager une dynamique océanique commune qui manifeste une diversité biologique et une productivité relativement élevées dans une gamme d'habitats benthiques structurés et une bathymétrie complexes. L'ensemble de la région fournit actuellement des ressources halieutiques importantes, notamment le strombe géant (<i>Strombus gigas</i>), la langouste, et des poissons des récifs coralliens, qui sont menacés par l'absence de politique régionale d'utilisation durable. 	H	H	M	M	M	H	H
<p>8. Caracol/Fort-Liberté/Monte Cristi (Zone binationale du nord-est d'Hispaniola)</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : nord-est d'Haïti. Caractérisée par des récifs de corail frangeants/barrières, des mangroves et des herbiers marins. 	L	M	M	H	M	L	L
<p>9. Sanctuaire de mammifères marins du banc d'Argent et du banc de la Navidad</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : situé à 80 milles marins de la côte nord de la République dominicaine, s'étendant de la limite ouest du banc d'Argent du banc de la Navidad à la Baie de Samana, de Punta Balandra et Miches. Cette zone est un milieu marin unique de reproduction des baleines à bosse de l'Atlantique Nord. Ces baleines (<i>Megaptera novaeangliae</i>) viennent des hautes latitudes de l'Atlantique Nord aux eaux de la République dominicaine pour se reproduire entre décembre et avril chaque année. Quatre-vingt-cinq pour cent des baleines à bosse qui font cette migration visitent les zones au large des bancs courts du banc d'Argent, du banc de la Navidad et de la Baie de Samana. 	H	H	H	H	L	H	L
<p>10. Aire marine protégée de Seaflower</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : Seaflower est une zone de pleine mer qui entoure les îles habitées et les récifs coralliens côtiers et océaniques de l'archipel de San Andrés, département administratif de la Colombie situé dans le sud-ouest des Caraïbes. Cette zone contient les récifs coralliens de pleine mer les plus grands et les plus productifs de la Caraïbe, avec des environnements rares, uniques et inhabituels. Elle comporte également des zones 	H	H	H	H	-	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
isolées caractérisées par une intégrité élevée et une faible influence anthropique, ainsi qu'un continuum d'habitats qui abritent une diversité biologique marine importante. Abritant 192 espèces qui figurent sur la Liste rouge de l'UICN, ce site est important pour la conservation d'espèces en danger et menacées à l'échelle mondiale.							
11. Le banc de Saba <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : 17°25' N, 63°30' O. • Le banc de Saba, région unique de grande importance écologique et biologique, est un atoll submergé, le plus grand atoll à croissance active de la Caraïbe et l'un des plus grands atolls au monde, mesurant 1850 km² (au-dessus de son contour à 50 m de profondeur). Cette zone est importante pour ses caractéristiques écologiques, socioéconomiques, scientifiques et culturelles uniques, ses nombreux récifs de corail, ses lieux de pêche et ses prairies d'algues. 	H	H	H	H	H	H	H
12. Les Caraïbes orientales <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : ces îles s'étendent en arc d'Anguilla à 18°12.80 N et 63°03.00 O pour contourner Tobago à 10° 2' to 11° 12' N and 60° 30' to 61° 56' O. • Cette région abrite une variété d'écosystèmes riches en biodiversité associés à des masses insulaires, la plupart volcaniques et quelques-unes d'origine calcaire. Elle comporte un grand nombre d'écosystèmes productifs tels que des récifs coralliens, des herbiers marins et des marais à mangrove, ainsi que des reliefs inhabituels tels qu'un important volcan sous-marin, le Kim Em Jelly (La Grenade), des cheminées hydrothermales et des monts sous-marins. Cette région abrite des stocks importants de larves qui sont potentiellement des sources d'espèces commerciales importantes telles que la langouste et le strombe géant. Elle offre des conditions essentielles de survie à plusieurs espèces migratrices, notamment tortues, poissons et oiseaux marins. 	M	M	H	H	L	H	M
13. La mer des Sargasses <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la mer des Sargasses est bordée par le Gulf Stream à l'ouest, la Dérive nord atlantique au nord, le courant des Canaries plus diffus à l'est, et le courant nord équatorial et le courant des Antilles au sud, s'étendant entre 22° – 38° N et 76° – 43° O, centrée sur 30° N and 60° O. • La mer des Sargasses comporte un écosystème pélagique renommé, ses sargasses flottantes, seules algues holopélagiques au monde, formant sa base. Elle héberge une communauté diverse d'organismes associés, dont dix espèces endémiques, et fournit un habitat essentiel à une grande diversité d'espèces dont un grand nombre sont en danger ou menacées à des stades clés de leur cycle de vie. La mer des Sargasses est le seul lieu de reproduction des anguilliformes européens et américains, les premiers 	H	H	H	H	H	H	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>figurant sur la liste des espèces en danger critique d'extinction, et elle est située sur la voie migratoire de nombreuses autres espèces connues menacées d'extinction. Divers processus océaniques ont un impact sur la productivité et la diversité des espèces et cette zone joue un rôle disproportionné dans les phénomènes océaniques de production d'oxygène et de séquestration du carbone. Le plancher océanique comprend deux chaînes de monts sous-marins qui abritent des communautés d'espèces spécialisées, fragiles et endémiques, et les modèles prévoient l'existence de nombreux autres monts marins isolés.</p>							
<p>14. Marge continentale du Sinu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la région de la marge continentale du Sinu se situe entre les latitudes 9 12'14"N et 10 4'38"N et les longitudes 76 34'30"O et 76 6'59"O. • La région de la marge continentale du Sinu est située au large de la côte colombienne à une profondeur de 180 à 1000 m. Elle se caractérise par la présence de formations géologiques typiques des systèmes de cours d'eau tels que des chenaux, des canyons et des glacis continentaux, ainsi que des reliefs tels que des dorsales, des talus, des dômes et des cuvettes, qui sont associés à des niveaux élevés de diversité biologique. On y trouve également des coraux d'eau froide, en particulier <i>Madracis myriaster</i>, et du méthane oxydé à des suintements froids, qui deviennent de plus en plus importants sur le plan écologique. L'état naturel de ces sites en fait des AIEB dans la région des Caraïbes méridionales, bien que la possibilité d'exploration future des hydrocarbures rende cette région vulnérable. 	H	-	-	H	M	H	H
<p>15. Fonds océaniques de Magdalena et Tayrona</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la région des fonds océaniques de Magdalena et Tayrona se situe entre les latitudes 11 3'34"N et 11 55'40"N et les longitudes 75 33'3"O et 74 2'28"O. • Les fonds océaniques de Magdalena et Tayrona se situe dans la partie centrale de la côte colombienne des Caraïbes à une profondeur de 200 à 3000 m. Elle est caractérisée par la présence de canyons et de monts sous-marins associés à une abondante diversité biologique. Elle abrite également des coraux d'eau froide, en particulier <i>Madracis myriaster</i>, qui deviennent de plus en plus important du point de vue écologique. L'état naturel de ces sites en fait des AIEB dans la région des Caraïbes méridionales. 	H	-	-	H	-	H	H
<p>16. Zone d'influence Amazone-Orénoque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : N 14.517, E: -45.144, S: -0.565, O: -60.981 (La zone proposée comprend le flux de productivité du nord du Brésil, de la Guyane française, du Suriname, du Guyana et l'est de la Trinité.) • L'Orénoque s'écoule sur une superficie de 1,1 x 10⁶ km² au Venezuela (70%) et en Colombie (30%) 	H	H	H	H	H	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Pour la légende des critères, voir page 8							
<p>(Lewis 1988). Avec l'Amazone, ces deux grands fleuves jouent un rôle extrêmement important en transportant des matières dissoutes et particulaires des zones terrestres au littoral et à la pleine mer. La productivité considérable de cette zone marine qui s'étend du nord du Brésil jusqu'à Trinité-et-Tobago en passant par la Guyane française, le Suriname et le Guyana témoigne de leur impact. Cette productivité élevée est associée à une très importante diversité biologique qui comprend des espèces en danger, menacées et endémiques de tortues de mer, de mammifères, d'invertébrés, de poissons et d'oiseaux.</p>							
<p>17. Parcel do Manuel Luiz e Banco do Álvaro</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la zone couvre deux régions principales, notamment Parcel do Manuel Luiz (69 km² centrée sur 00°50'S, 044°15'O) et Banco do Álvaro (30 km² centrée sur 00°17.5'S, 044°49.5'O) • Le parc marin de Manuel Luiz comporte les communautés de corail les plus connues au nord du Brésil. Certaines zones ont une prédominance de milleporidés sur les murs des récifs, suivis de <i>Phyllogorgia dilatata</i> (espèce endémique du Brésil). Les relevés scientifiques indiquent la présence de 50% des coraux durs du Brésil, six d'entre lesquels n'ont pas été observés antérieurement sur la côte adjacente nord-est. Le corail de feu <i>Millepora laboreli</i> est endémique dans cette région et a récemment été classé comme espèce en danger (EN) dans la liste brésilienne des espèces menacées. La présence et grande abondance d'organismes de récifs coralliens que l'on ne trouve pas le long de la côte est d'Amérique du Sud fournissent davantage de preuves que ces récifs pourraient constituer l'une des pierres de gué fauniques entre les Caraïbes et la côte brésilienne. La région est une importante aire d'alimentation et de reproduction des élaémobranches. 	M	M	H	H	-	H	H
<p>18. Chaînes de bancs de corail de la région du Nord Brésil et de Fernando de Noronha</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : couvre les chaînes de bancs de corail au nord du Brésil (1° S à 4° S / 37° O à 39° O) et de Fernando de Noronha (3° to 5° S / 32° to 38° O). • Le courant du Nord Brésil et la topographie sous-marine agissent l'un sur l'autre pour créer des remontées d'eau profonde qui favorisent la productivité. Des chaînes sont insérées dans un milieu oligotrophe et l'archipel de Fernando de Noronha et l'atoll das Rocas sont considérés comme des « zones de grande diversité biologique » en raison de leurs récifs coralliens, de leur grande diversité biologique et de leurs espèces endémiques. Cette zone est une frayère et/ou aire d'alimentation de tortues de mer, élaémobranches, de poissons de récifs coralliens et de poissons pélagiques. C'est une aire d'alimentation et de reproduction avienne à Fernando de Noronha et couvre une partie du couloir de migration d'oiseaux de mer le plus important de l'Atlantique ; ces deux sites remplissent les conditions 	H	H	H	M	M	H	H

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>requis pour être reconnues par BirdLife International comme zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) d'espèces menacées et de rassemblements. On y trouve des espèces d'oiseaux, d'élasmobranches et de tortues de mer qui figurent sur la Liste rouge de l'UICN comme étant menacées. Les requins, les poissons de récif et les homards sont exploités par les pêcheries de la région, la pêche y étant une activité traditionnelle. Les tortues de mer font aussi l'objet de captures accessoires par la pêche à la palangre et les filets fantômes. L'atoll das Rocas a le degré le plus élevé d'endémisme de la région et Fernando de Noronha a la plus grande richesse d'espèces par rapport aux autres îles océaniques brésiliennes. La similarité de la faune de Fernando de Noronha et de l'atoll das Rocas est attribuée à la présence de bancs océaniques peu profonds qui agissent comme des pierres de gué dans la région. Les larves des espèces côtières suggèrent une connectivité avec la zone du talus continental.</p>							
<p>19. Zone du bord du plateau continental de la région nord-est du Brésil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation géographique : la zone du bord du plateau continental nord-est s'étend le long de la zone externe du plateau continental et de la limite supérieure du talus continental du Brésil à des profondeurs de 40m à 2000m et entre les parallèles 3°S et 16°S, du sud de l'état de Bahia jusqu'à l'état de Ceará où le plateau continental brésilien est étroit et plonge abruptement à des profondeurs de 50 à 80 m. • La zone du bord du plateau continental est un écotone marin où différents éléments des communautés démersales, benthiques et benthopélagiques du plateau continental, de la partie supérieure du talus continental et des biotes pélagiques adjacents coexistent dans une bande étroite de la marge continentale. Les formations de récifs biosynthétiques associées aux chenaux, ravins et canyons plus profonds du bord du plateau continental constituent d'importants lieux de pêche traditionnelle. La zone du bord du plateau continental de la région nord-est du Brésil contient des habitats distincts et des caractéristiques géomorphologiques inhabituelles telles que les récifs du bord du plateau continental qui représentent un dernier refuge pour certains poissons de récif rares et endémiques répandus dans l'ensemble du plateau continental, y compris certaines espèces commerciales menacées (UICN) du complexe vivaneau-mérou actuellement épuisées dans la ZEE brésilienne. Le bord du plateau continental comporte des habitats qui sont essentiels au cycle de vie de nombreuses espèces de tortues de mer, de baleines, de requins et de poissons de récifs coralliens, ainsi que des couloirs de migration et des frayères. Cette zone couvre une partie de l'axe migratoire d'oiseaux de mer le plus important de l'Atlantique, site reconnu en tant que zone importante pour la conservation des oiseaux de BirdLife (ZICO) pour ses espèces et ses colonies menacées. La région correspond à une partie de l'aire de reproduction de baleines à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>) au large de la côte nord-est du Brésil. 	M	H	H	H	L	H	M

Situation géographique et brève description des zones	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Pour la légende des critères, voir page 8						
<p>20. Zone de fracture équatoriale atlantique et système de productivité élevée</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : la zone proposée s'étend sur 9 mille km² à travers l'océan Atlantique équatorial de la limite occidentale du Bassin de Guinée (10°O) à l'est, à la limite nord-est de la marge continentale brésilienne (32°O) à l'ouest. Cette zone comprend des habitats benthiques et pélagiques de l'Atlantique équatorial définis par la topographie du plancher océanique, la configuration de la circulation des eaux profondes et de surface et les régimes de productivité équatoriale primaire. Elle est aussi caractérisée par des modes de biodiversité pélagique et benthique particuliers. 	H	H	M	M	H	H	M
<p>21. Le banc des Abrolhos et la chaîne de monts sous-marins Vitória-Trindade</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique : la région des Abrolhos est un élargissement du plateau continental brésilien situé sur la côte est du Brésil, au large de la côte sud de l'état de Bahia et de la côte nord de l'état d'Espírito Santo. Le banc des Abrolhos héberge la plus grande diversité biologique de l'Atlantique Sud, les plus grands récifs coralliens du Brésil et des populations relativement importantes de plusieurs espèces marines endémiques et menacées d'extinction. Elle se compose d'une mosaïque d'habitats différents tels que des mangroves, des herbiers marins, des herbiers de rhodolythes, des récifs submergés et émergents, et un groupe de petites îles volcaniques. Le banc des Abrohlos comporte des formations biologiques uniques comme les récifs en forme de champignon ou « chapeirões », ainsi que des formations géologiques uniques telles que les « buracas » - dépressions distinctes dans le plateau continental (jusqu'à 20 mètres de profondeur et 70 mètres de large). La région est une importante zone de frai et/ou de pêche de plusieurs espèces emblématiques telles que les baleines à bosse, les tortues et les oiseaux de mer. Située sur la côte centrale du Brésil, la chaîne Vitória-Trindade est composée de sept monts marins et d'un groupe d'îles (archipel de Trindade et Martin Vaz). Le substrat des monts et des îles océaniques se compose de récifs vivants de corallinales sur lesquels on observe également la présence de différentes espèces de coraux, d'éponges et d'algues. Les monts et les îles hébergent une ichtyofaune de récifs coralliens encore préservée, avec une importante biomasse et une abondance d'espèces, dont de nombreux requins et des groupes de frai d'importantes ressources halieutiques. La chaîne Vitória Trindade abrite également 11 espèces endémiques de poissons sur ses récifs. En outre, cette zone est le seul lieu de reproduction de trois populations endémiques d'oiseaux de mer, le Pétrel de Trindade (<i>Pterodroma arminjoniana</i>), la Frégate du Pacifique (<i>Fregata minor nicolli</i>), et la Frégate ariel (<i>Fregata ariel trinitatis</i>). 	H	H	H	H	M	H	M

Note : il n'y a pas de zone numéro 7.

Tableau 3. Description des zones qui répondent aux critères de désignation des aires d'importance écologique ou biologique dans la région méditerranéenne

(Chaque zone est décrite par des polygones présentés dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/8)

Explication des scores : dans quelle mesure le polygone est-il important en fonction du critère?

4 = complètement; 3 = beaucoup; 2 = moyennement; 1 = un peu; 0 = pas du tout.

Nom de la région	n.	Nom du polygone	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	Notes	
Mer d'Alborán	1	Mont sous-marin de Djibouti	4	3	4	4	4	4	3		
	2	Crête d'Alboran	4	3	4	4	4	4	3		
	3	Mont sous-marin de Motril	4	3	4	4	4	4	3		
	4	Mont sous-marin de Seco de los Olivos	4	3	4	4	4	4	3		
	5	Côte est de Malaga	2	3	3	2	3	3	2	Pas une zone située au-delà des limites de la juridiction nationale. Aire d'alimentation importante pour les oiseaux marins dans le contexte de la mer d'Alboran.	
	6	Baie d'Almeria	3	3	3	3	3	3	3	Pas une zone située au-delà des limites de la juridiction nationale. Importantes colonies de mouettes nicheuses.	
	7	Île d'Alboran	3	3	3	3	2	2	4	Comprend l'une des plus importantes colonies de goélands d'Audouin au monde.	
	8	Îles Chafarinas	3	4	4	4	3	3	4	Pas une zone située au-delà des limites de la juridiction nationale : comprend la deuxième plus importante colonie de goélands d'Audouin au monde.	
	9	Mont sous-marin d'Al-Mansour									
	10	Mont sous-marin de Torrox									
	11	Détroit de Gibraltar	4	3	3	2	3	4	1	Sa situation géographique unique est essentielle à la survie à long terme de populations d'oiseaux marins qui se déplacent entre la mer Méditerranée et l'océan Atlantique.	
	12	Mer d'Alborán	3	3	3	2	3	3	2	Zone de grande productivité (primaire). Aire d'alimentation de populations aviennes qui nichent localement, aire d'hivernage et voie de migration/passage importants.	
	13	Mont sous-marin de Seco de los Olivos	3	3	4	4	3	4	2	Présence de coraux noirs, coraux rouges, éponges, jardins de gorgones, coralligènes, maërl, tortues de mer, cétacés et espèces commerciales.	
	14	Alborán et Algerian	0	2	3	1	2	1	2	Habitat de la tortue Caouanne.	
	15	Polygone 4		3							Aire de croissance de la petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>).
	16	Mer d'Alborán	2	4	4	3	4	3	1	Dauphin commun, dauphin bleu et blanc, tursiops, baleine à bec de cuvier, baleine-pilote.	

	89	Alboran sud-ouest	2	3	0	0	3	2	0	Important habitat adéquat de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois).
Zone des Baléares	17	Mont sous-marin d'Aguilas								
	18	Mont sous-marin Emile Baudot								
	21	Mer des Baléares	3	4	4	4	4	4	3	Zone de frai du thon rouge du Nord, habitat du grand cachalot.
	23	Système fluvial de l'Ebre	3	3	3	3	3	3	2	Aire d'alimentation importante d'espèces menacées à l'échelle mondiale et autres espèces d'oiseaux marins dont la conservation est un sujet de préoccupation qui se rassemblent pour nicher dans le delta de l'Ebre (mouettes, hirondelles de mer) et dans les îles Baléares (puffins).
	25	Mont sous-marin de Palos	4	3	4	4	4	3	3	Coraux, jardins de gorgones, éponges, tortues de mer, cétacés, élasmobranches et espèces commerciales.
	26	Mont sous-marin Emile Baudot	3	3	4	3	2	4	3	Coralligènes, maërl, jardins de gorgones, coraux (y compris des coraux noirs), bryozoaires, tortues de mer, cétacés et espèces commerciales.
	27	Canyon de Ménorque	3	3	3	3	4	4	2	Jardins de gorgones, coraux, éponges, requins et espèces commerciales.
	30	Plateau continental espagnol + Baléares	0	2	3	2	2	2	2	Habitat de la tortue Caouanne.
	90	Mer des Baléares								Important habitat du grand cachalot.
Région du Golfe du Lion	19	Canyon de Palamos								
	20	Canyon du Cap de Creus	4	3	4	4	2	4	3	<i>Lophelia, Madrepora</i> , 218 m, ROV, submersible (Orejas et al. 2008)
	22	Golfe du Lion	3	3	3		4			Productivité primaire élevée des eaux pélagiques.
	24	Golfe du Lion – îles d'Hyères	2	3	3	3	3	3	2	Zone de grande productivité; importante pour l'alimentation d'espèces menacées à l'échelle mondiale et autres espèces d'oiseaux marins dont la conservation est un sujet de préoccupation : Procellariiformes d'Hyères, de la Corse et des Baléares, mouettes et puffins de la Camargue, oiseaux marins hivernants de l'Atlantique.
	28	Golfe du Lion – habitat du rorqual commun	3	4	1	2	4	4	0	
	29	Golfe du Lion – habitat du dauphin bleu et blanc	2	2	1	2	2	4	0	
	73	Canyons du Golfe du Lion								Canyon de Lacaze-Duthiers, <i>Madrepora</i> , à 300 m, submersible, chalutage (Zibrowius 2003), Canyon de Cassidaigne, <i>Madrepora</i> , 210-510 m, submersible (Bourcier & Zibrowius 1973).
	81	Côte catalane	1	3	0	0	3	2	0	Important habitat adéquat de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois).
Mer Tyrrhénienne	31	Polygone 5		3						Aire de croissance du <i>Galeus melastomus</i> .
	32	Nord de la mer Tyrrhénienne	2	1			2			Grande productivité primaire des eaux pélagiques.
	33	Îles de Corse –	1	2	3	2	2	2	2	Importante aire d'alimentation d'espèces d'oiseaux marins endémiques et autres

		Sardaigne – Toscane								dont la conservation est un sujet de préoccupation, qui se concentrent pour se reproduire dans les archipels de la Corse-Sardaigne-Toscane.
	36	Polygone 10		3	3	3	3	3		Aire de croissance de <i>Scyliorhinus canicula</i> , <i>Raja clavata</i> , <i>R. asterias</i> , <i>Carcharinus brachyurus</i> , <i>Galeus melastomus</i> , <i>Etmopterus spinax</i> .
	37	Polygone 11		3						Aire de croissance probable de <i>Squatina oculata</i>
	38	Polygone 5 bis		3						Aire de croissance de <i>Scyliorhinus canicula</i>
Plateau tunisien	40	Aire de reproduction du thon rouge du Nord	3	4	4	4	1	3	3	
	41	Plateau de la Tunisie zone 1		2	3				3	Aire de croissance de <i>Carcharodon carcharias</i>
	42	Plateau de la Tunisie zone 2		2	3				3	Plusieurs raies et aire de croissance du requin blanc, aire d'alimentation et d'hivernage de la caouanne, bancs de maërl.
	43	Détroit de Sicile	3	3	3	3	3	2	2	Zone de grande productivité : importante pour l'alimentation des Procellariiformes nichant en Tunisie (île de Zembra), Sicile (île d'Egadi) et Pantelleria.
	44	Malte – Gabès extérieur	2	3	3	3	3	2	3	Les nouvelles données du projet LIFE Yelkouan Shearwater (puffin yelkouan) de BirdLife-Malte montrent importance de cette vaste zone au sud-est de Malte pour l'alimentation de cette espèce méditerranéenne endémique.
	45	Plateau tunisien - Gabès intérieur	0	3	3	3	3	3	3	Habitat de la caouanne.
	46	Détroit de Sicile, Ionienne	0	2	3	1	2	1	2	Habitat de la caouanne.
	47	Polygone 8		3						Aire de croissance probable de <i>Carcharodon carcharias</i> .
	48	Polygone 9		3					3	Aire de croissance probable de <i>Carcharodon carcharias</i> .
	49	Eaux autour de Lampedusa	2	4	3	3	4	2	2	Aire d'alimentation d'hiver du rorqual commun.
	50	Eaux autour de Malte	1	4	3	3	2	1	2	Dauphin commun.
	74	<i>Lophelia</i> , <i>Madrepora</i> dans le détroit de Sicile								
87	Plateau tunisien intérieur, partie nord		2							
88	Sud-ouest de la Sicile	2	3	0	0	3	2	0		Important habitat approprié de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois).
Mer Adriatique	51	Nord et centre de l'Adriatique	0	3	3	3	3	3	2	Habitat de la caouanne.
	52	Polygone 1		2	2	2				Aire de croissance de <i>Squalus acanthias</i>
	53	Polygone 2		3						Aire de croissance de <i>Scyliorhinus canicula</i>
	82	Centre-ouest de l'Adriatique	1	3	0	0	3	2	0	Important habitat approprié de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois).

Mer Ionienne	54	Ionienne	0	2	3	1	2	1	2	Habitat de la caouanne.
	55	Polygone 6		3						Aire de croissance de <i>Raja clavata</i>
	56	Mer ionienne orientale	1	4	4	3	3	2	2	Dauphin commun, marsouin commun, phoque moine, baleine à bec.
	75	<i>Lophelia</i> et <i>Madrepora</i> dans le golfe de de Tarente								Santa Maria di Leuca, <i>Lophelia</i> , <i>Madrepora</i> , 300-1100 m, chalutage, ROV (Taviani et al. 2005a, cette étude), au large de la péninsule de Gallipoli, <i>Lophelia</i> , <i>Madrepora</i> , 603-744 m, ROV (cette étude).
	78	Récifs de <i>Lophelia</i>								
Mer Égée	59	Nord de la mer Egée	2	4	4	3	3	2	2	Dauphin commun, marsouin commun, phoque moine, baleine à bec.
	77	Récifs de <i>Lophelia</i> et <i>Madrepora</i> au large de Thasos								Au large de Thasos, <i>Lophelia</i> , <i>Madrepora</i> , 300-350 m, chalutage (Vafidis et al. 1997)
	83	Nord-ouest de la mer Egée	2	3	0	0	3	2	0	Important habitat approprié de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois)
	84	Nord de la mer Egée	2	3	0	0	3	2	0	Important habitat approprié de petits poissons pélagiques (sardines et/ou anchois)
Mer du Levant	57	Fosse hellénique	2	4	4	3	4	3	2	Grands cachalots, baleines à bec de Cuvier.
	61	Frayère du thon rouge du Nord	3	4	4	4	1	3	3	
	62	Frayère du thon rouge du Nord	3	4	3	1	0	0	0	Importance : une des trois zones de frai du thon rouge du Nord (<i>Thunnus thynnus</i>).
	63	Phoque moine 1	4	4	4	2	0	0	2	Pas une zone située au-delà des limites de la juridiction nationale. Importance : la plus importante et seule viable colonie de phoques moines le long de la côte turque.
	64	Phoque moine 2	4	3	3	4	2	2	3	Pas une zone située au-delà des limites de la juridiction nationale.. Importance : zone immaculée, herbiers de <i>Cystoseira</i> et <i>Posidonia</i> intacts; important habitat et site de reproduction de phoques et de goélands d'Audouin (<i>Larus audouini</i>).
	66	Gyre de Rhodes	4	3	2	1	4	2	0	Très important caractère océanographique créé par de fortes remontées d'eau profonde. Bien que son importance biologique ne soit pas bien connue, nous avons échantillonné une quantité importante d'œufs et de larves (clupéidés et espadons) sur la périphérie de la région de remontées d'eau profonde. Cette région, qui est riche en céphalopodes pourrait aussi être importante pour les cétacés (on y constate le plus grande nombre de baleines échouées par les pêcheurs turcs).
	67	Gyre de Rhodes	3	2			4			Grande productivité primaire des eaux pélagiques.
	69	Chypre - Turquie - Syrie	0	3	3	3	3	3	3	Habitat de la tortue caouanne et de la tortue verte.
	70	Polygone 7		3						Aire de croissance de <i>Rhinobatos rhinobatos</i>
	71	Au large de la Turquie méridionale, Syrie	1	4	4	3	4	2	2	Baleine à bec, phoques moine.
	79	Mont sous-marin d'Eratosthenes								

	86	Gyre de Rhodes	3							
Région marine du Delta du Nil	68	Plateau continental égyptien	0	3	3	3	3	3	2	Habitat de la caouanne et de la tortue verte.
	72	Au large du Delta du Nil, sud d'Israël	2	3	3	3	3	2	1	Dauphin commun.
	80	Suintements froids								
